



Objet : Fin de l'expérimentation bus/vélo cours de la Somme, rue de Bègles et route de Toulouse

Madame, Monsieur,

Depuis le mois de novembre 2020, le cours de la Somme a été mis à sens unique entre la place de la Victoire et la place Nansouty afin d'expérimenter une voie réservée aux bus et vélos, puis une bande cyclable entre la place Nansouty et les boulevards.

La rue de Bègles a été mise à sens unique entre le cours de l'Yser et la rue Amédée-Saint-Germain afin d'expérimenter une voie réservée aux bus et vélos.

Enfin, la partie bordelaise de la route de Toulouse a été dotée de bandes cyclables dans les deux sens.

Ces aménagements ont été réalisés avec de la peinture jaune, selon la méthode de **l'urbanisme pragmatique**, qui permet la mise en œuvre d'aménagements rapides, peu coûteux et réversibles pour mesurer et analyser leur impact à l'usage, avant d'élaborer un projet définitif.

Après une période d'un an, au cours de laquelle les habitants et usagers ont pu tester les aménagements et nous communiquer leurs retours d'expérience, nous souhaitons vous transmettre le résultat de la consultation menée ainsi que l'analyse politique que nous en faisons¹.

Globalement, les retours des usagers sont contrastés, les automobilistes étant gênés par cette nouvelle organisation de la circulation, les cyclistes étant très soulagés par la sécurité et la lisibilité apportées par la piste cyclable, qui reste perfectible.

De son côté, Bordeaux Métropole souligne un impact positif sur le trafic de bus, particulièrement pour la liane 5 qui améliore son service.

Au regard des enjeux climatiques, de l'engagement pris par la municipalité d'apaiser les quartiers de Bordeaux et de partager plus équitablement l'espace public entre les différentes catégories d'usagers :

- Concernant le cours de la Somme, il est décidé le maintien du dispositif, avec l'ajout d'une bande cyclable entre les boulevards et la place Nansouty.
- Concernant la première partie de la rue de Bègles, entre le cours de l'Yser et la rue Malbec, il est décidé le maintien du dispositif (sens unique).
- Concernant la seconde partie de la rue de Bègles, en ce début d'année 2022, la circulation sera remise en double sens à partir de la rue Malbec jusqu'à la rue Amédée-Saint-Germain. Ce choix est motivé par les échanges menés avec les riverains et les usagers, les mesures de comptage, mais aussi les différents chantiers, notamment ceux d'Euratlantique dans le quartier Amédée-Saint-Germain, qui viendront compliquer le plan de circulation pendant les 2 années à venir.

¹ * Si vous souhaitez des informations approfondies, le résultat de la consultation menée est disponible en ligne sur bordeaux.fr ou consultable dans les mairies de quartier concernées.

- Concernant la route de Toulouse, il est décidé le maintien du dispositif de bandes cyclables.

De façon globale, il est également décidé de travailler au renforcement de la sécurisation et du confort des bandes cyclables.

En un an, le quartier aura donc gagné 1,8 km de couloir bus et 2,3 km de bandes cyclables.

Pour autant, il conviendra de réfléchir à la continuité cyclable entre le cours de l'Yser et la barrière de Bègles.

Conscients des efforts importants que cette expérimentation a demandés à chacun dans le bouleversement des habitudes quotidiennes et fiers que les habitants des quartiers Nansouty Saint Genès et Bordeaux Sud aient relevé ensemble ce défi collectif, nous souhaitons chaleureusement vous remercier d'avoir ainsi contribué à placer notre ville dans la trajectoire de la transition écologique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

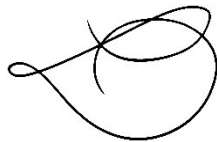
Didier Jeanjean

Adjoint au maire en charge
de la Nature en ville et
des quartiers apaisés



Fannie Le Boulanger

Maire-adjointe du quartier
Nansouty Saint-Genès
Adjointe en charge de la petite enfance



Olivier Cazaux

Maire-adjoint du quartier
Bordeaux Sud

